

République du Burundi

Déclarons que ce distôme o été déceraé conformément au prescrit de la législation scolaire

Au nom du Président de la République.

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique Vice-Ministère chargé de l'Enseignement de Base et Secondaire



Enseignement Secondaire Technique

DIPLOME A2



ITELETIQUE Nous Président et Membres du Jury des examens de fin d'études de cycle A2 de l' Vu les actes législatifs et réglementaires régissant l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel au Burundi; Vu les programmes d'études suivis dans l'Enseignement Secondaire Technique; Attendu que ME NSENGIYUTIVA Emmanuel né (e) le 1984 134 à GISYO Commune GATARA Province KAYANZA

année de cycle A2, section LNFORNATIQUE ET TELECORDUNICAT

l'année scolaire 2007-2008 a subi les examens de sortie de la classe de _ Vu la somme des points obtenus dans ces examens et dans les épreuves de l'année scolaire Délivrons à MENCENGIYUNVA Emmanue le présent diplôme attestant qu'il (elle) a fait avec-Les études complètes de cycle A2, section INFO - TELECONS Les études complètes de cycle A2, section LNTO-TELECONS comprenant les matières suivantes Logiques Systèmes Electroniques + TP. Architecture et Maintenance des Ord. Systèmes et calculateurs. et Drogrammation. Telévision ather bragination Délivré à BUJUNBURA le 09-08-200 8

Titulaire

Les Membres du Jur

Le Président du Jury

Nom et signature du Directeur et Sceau de l'école

ITELETIQUE Lus Ignement

Vu pour légit ation des signatures et enregistré sous le N° 2008/0421/ITEL/18677